



William Joubert, président de l'UNPS, est à la manœuvre pour tenter de faire accepter la création des Escap par l'Assurance maladie. L'occasion de rappeler la pertinence et la spécificité de ce dispositif tout en se livrant à un état des lieux de l'interprofessionnalité.

## ENTRETIEN

# « L'Escap est le moyen de se coordonner tout en étant financé »

Propos recueillis par Alexandre TERRINI

**P**our William Joubert, il y a urgence à optimiser l'interprofessionnalité à l'heure où celle-ci pâtit de carences qui la brident : « *Il faut apporter des solutions car il y a un réel problème de démographie chez certaines professions de santé, en particulier les médecins, les chirurgiens-dentistes ou encore, les masseurs-kinésithérapeutes. Nous nous devons d'être proactifs et de faire des propositions. C'est ce que fait l'UNPS. L'idée est de nous unir pour que la prise en charge des patients soit à la fois plus efficace et plus économe des moyens mobilisés au sein de chacune de nos professions. De même, sommes-nous confrontés à un déficit de communication entre nous. Bien souvent, les uns ne connaissent pas bien le périmètre d'intervention des autres. Le fait de se connaître et de travailler ensemble génère un gain de temps, d'efficacité et de confort.* »

### « **Changer structurellement les prises en charge et le partage du travail** »

Ce qui a été conçu jusqu'ici n'est structurellement pas efficient et lesté par un formalisme invalidant : « *Force est de constater que, pour l'instant, nous n'avons qu'une solution en termes de coordination, ce sont les structures et d'abord, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Toutefois, ces dernières, sont limitées pour ce qui est de la capacité d'accueil des patients. Elles ne prennent actuellement*



« *L'idée est de nous unir pour que la prise en charge des patients soit à la fois plus efficace et plus économe des moyens mobilisés au sein de chacune de nos professions* », explique William Joubert, président de l'UNPS.

*en charge que quatre millions de Français, selon les chiffres de l'Assurance maladie. En outre, elles requièrent une mise en place que ne s'est pas*



appropriée la majorité des médecins, des Idel, des masseurs-kinésithérapeutes etc. Et ce, à cause des lourdeurs administratives qui leur sont imposées. En effet, pour créer une MSP, il faut, au préalable, rédiger un projet de santé, se faire conventionner par l'agence régionale de santé (ARS) et la Cnam, et créer une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (Sisa) afin de ne pas être accusé de compéage. Finalement, la création d'une MSP prend plusieurs années. »

Et ce à l'heure où les tutelles ont octroyé un financement pour organiser les professionnels dans le cadre des

CPTS et que l'on a plus que jamais besoin d'effecteurs sur le terrain. Par ailleurs, l'équipe de soins primaires (ESP) telle qu'elle est définie à ce jour dans la loi ne convient pas.

« Tout d'abord, parce que l'on nous propose de procéder à des expérimentations à l'échelon local alors que le besoin est national, insiste William Joubert. En outre, les ESP, telles qu'elles sont envisagées, sont formées par avance et imposées tel quel aux patients. »

Dans ces conditions, que faire ? « Nous avons conçu le concept d'Escap, pour Équipe de soins coordonnée avec le patient, répond le président de l'UNPS. Il s'agit d'une solution à la fois ouverte à tous les Français et à tous les professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice. L'Escap est le moyen, pour ces derniers, de se coordonner tout en étant financés. Cela va changer structurellement les prises en charge et le partage du travail. »

En pratique, un professionnel de santé reçoit son patient à son cabinet ou se trouve à son domicile et s'aperçoit que l'état de santé de ce dernier s'est aggravé et requiert l'attention de plusieurs professionnels de santé. Dans ce cas, il lui demande qui sont les praticiens (médecin traitant, spécialistes, Idel etc...) qui le suivent habituellement et les contacte via une application dédiée. Celle-ci comporte une grille d'inclusion dans laquelle il convient de cocher des items correspondant à l'état du patient. En fonction du nombre et de la nature des items sélectionnés, l'application précise si le patient a besoin ou pas d'être suivi par une Escap. Si tel est le cas, il invite les autres professionnels de santé du patient à intégrer cette dernière et l'équipe se met en place immédiatement. Le médecin traitant est systématiquement intégré.

**« L'interpro fonctionne d'autant mieux quand on nous laisse faire »**

Une configuration progressiste sauf, visiblement, pour la Cnam ? Ce n'est pas un hasard si la première

séance de négociation sur la mise en place des Escap ne s'est pas déroulée dans la concorde. « Nous en sommes sortis en colère parce que la Cnam nous a fait une proposition qui dénaturait le concept avec encore plus de travail administratif, notamment l'obligation de mettre en place un projet de santé, raconte le Docteur Joubert. Or, la philosophie de l'Escap n'est pas d'imposer en amont une équipe de soins au patient mais de conserver ses professionnels de santé habituels et qu'ils aient enfin les

moyens de se coordonner entre eux. La

Cnam nous a également opposé

« La question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi on a tant de mal à faire aboutir une solution comme les Escap. La réponse est peut-être parce ce qu'elle vient du terrain et qu'elle ne sort pas des cartons technocratiques. »

que le bilan de soins infirmiers (BSI) est déjà un dispositif de coordination. Ce qui n'est pas le cas. Plus largement, la question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi on a tant de mal à faire aboutir une solution comme les Escap. La réponse est peut-être parce ce qu'elle vient du terrain et qu'elle ne sort pas des cartons technocratiques. »

Là aussi, il est temps de tirer les leçons du Covid-19. « Pendant la crise sanitaire, rappelle le président de l'UNPS, nous avons mis en place des prises en charge qui ont bien fonctionné, par exemple, pour ce qui est de l'oxygénothérapie à domicile. Nous avons été capables d'inventer des réponses immédiates sur le terrain, certes en étant bien accompagnés par la Cnam pour ce qui est de la facturation. Moralité : l'interpro fonctionne d'autant mieux quand on nous laisse faire, que l'on nous fait confiance, que les tutelles ne pensent pas que les professionnels libéraux agissent avant tout à des fins de profit ou ne sont pas capables de s'organiser collectivement. L'exercice libéral est vraiment la solution la plus efficiente. » ●

